

Règlement Contest FRANCE 2010



Dates du contest	Envoi des logs à	Date limite de renvoi des logs	Remise des récompenses
12 & 13 juin 2010	14AT683 Maryleine	31 juillet 2010	Meeting / AG France 2011
26 & 27 juin 2010			

PARTICIPANTS :

Tous les membres Alfa Tango des divisions françaises (14, 22, 104, 136, 141, 172, 173, 196, 201,207) opérant sur la fréquence 27MHz 11mètres sont invités à participer (gratuit).

DUREE : 48 heures :

Le contest se joue en deux manches de 24 heures ; du Samedi 12h GMT (14H locale pour le QTH 14) au Dimanche 12h GMT.

MODES ET FREQUENCES :

Sont autorisés les modes suivants : AM, FM, SSB. Sont interdites les fréquences suivantes : .501 - .604. Il est permis de lancer un appel sur les fréquences prévues à cet effet, à condition de faire QSY ensuite dans les fréquences autorisées.

LOGS :

Ils pourront être envoyés soit par courrier (papier) soit, de préférence, par moyens informatiques (disquette, Internet). Pour les logs papier, les contacts devront être inscrits sur des feuilles de log AT CONTEST France (rubrique téléchargement). Toute autre feuille de log (même AT) n'est pas valable. Un exemplaire de feuille de log et de tableau récapitulatif peut être obtenu auprès du manager, joindre une ETSA.

Pour les logs informatisés, un modèle de logs au format MS WORD (**rubrique Téléchargement**) est également disponible auprès du manager, la diffusion du modèle Word est librement autorisée.

Et enfin un logiciel spécifique au contest France a été créé, il est disponible dans la rubrique téléchargement.

Le système des numéros progressifs doit être utilisé.

Les logs doivent être remplis dans l'ordre croissant des numéros progressifs donnés.

Le premier progressif donné lors de la seconde manche sera celui qui suit immédiatement le dernier donné lors de la première manche.

Pour chaque contact doivent figurer l'indicatif, la mention MULTI pour les stations multi-opérateurs, les progressifs donné et reçu, la date, l'heure G.M.T. (précise s'il vous plaît, heures et minutes), la bande, le report R.S. et le numéro du pays pour une station étrangère ou le numéro du département pour une station française.

RESTRICTIONS :

Ne sont valables que les contacts effectués avec des stations fixes ou mobiles fixes. Ne sont pas valables les contacts avec les maritimes.

QSL's :

Depuis l'édition 2005, **les QSL's n'apportent plus de points supplémentaires**. Seuls seront pris en compte les logs reçus. Il n'est pas nécessaire de faire échange QSL. Si cependant un concurrent désirait une confirmation, il devra alors joindre une contribution.

Il sera alors obligatoire de répondre.

Le règlement ci-dessus est seulement valable pour le contest et ne remet pas en cause l'échange QSL en dehors du contest.

STATIONS :

Elles peuvent être mono-opérateur (toutes divisions) ou multi-opérateurs (uniquement membres AT du 14 & 104).

1) **Mono-opérateur** : Il devra opérer d'une unique station pendant toute la durée du contest. Les opérateurs des DOM-TOM seront classés à part de ceux du 14 et du 104.

2) **Multi-opérateurs** : Un maximum de trois opérateurs qui utilisent le même indicatif (celui d'un des membres de l'équipe qui s'occupera, entre autres, des échanges QSL's et signera les logs).

- L'indication Multi devra être spécifiée lors de chaque QSO.
 - Les logs devront porter clairement l'indication « multi » (à l'emplacement du prénom), l'indicatif utilisé et ceux de tous les membres de l'équipe.
 - Tous les membres du team devront opérer d'une unique station et d'un même lieu d'émission.
- Leur classement sera fait différemment des stations mono-opérateur.

TERRITORIALITE :

Il est possible d'opérer depuis un autre département que celui d'origine, après en avoir informé le contest manager Dans un tel cas la station sera considérée comme appartenant au département d'où elle transmet. Il est obligatoire d'opérer d'un unique lieu d'émission durant toute la durée du contest (en particulier ne pas changer de département entre les deux week-ends).

POINTS (AT' s France et DOM-TOM):

Nouveau système à partir de 2009 :

- Contact avec un AT : 2 points le premier, 1 point le second
- Contact avec un non-AT (uniquement si son log est reçu par le manager) : idem AT.
- Chaque département (contacté AT, log reçu non –AT) : multiplicateur du score
- Chaque pays (deux AT's contactés ou log reçu) : 10 points

Exemple : en supposant, pour simplifier, qu'il n'y ait pas de double contact, pour 150 membres AT, 25 non AT's, 50 départements et 30 pays, le score sera de $(300+50+(30 \times 10)) \times 50 = 650 \times 50 = 32500$ points.

Le premier contact avec un pays vaut donc 12 points, le second avec le même pays 2 points.

NOTA

Les iotas contactés durant les deux manches du contest ne seront pas pris en compte pour le résultat final. Les om activant ces iotas ne pourront pas inclure également leurs contacts dans le comptage de leurs points.

Il est admis à partir de (2007) de faire un contact par manche avec une même station durant le contest (AT et non-AT). Si je contacte 14AT999 le premier week-end, je pourrai le contacter une deuxième fois mais uniquement durant la deuxième manche (le premier QSO vaudra 2 points, le deuxième vaudra 1 point).

A partir de 2007 ne seront valables les QSO qu'avec les stations qui sont dans 5 logs différents et ce pour chaque manche (AT et non-AT).

Afin de garantir un multiplicateur au moins égal à 1, le département d'origine du concurrent est considéré d'office comme confirmé.

VALIDITE DES DEPARTEMENTS ET DES PAYS :

Sont valables tous les pays (liste DXCC du DX Man book).

Les DOM-TOM et Monaco seront considérés comme pays, la Corse comme département.

Les contacts avec son propre département sont valables de la même manière qu'avec les autres départements.

CLOTURE DES LOGS :

Une fois les logs remplis (toutes les rubriques doivent être remplies, en particulier le département d'émission pendant le contest, même si c'est le département habituel, **ATTENTION : nouvelle feuille de log 2005**).

Les logs doivent être envoyés au manager du contest au plus tard le 31 juillet.

Pour les envois par courrier, (logs papier ou disquette) le cachet de la poste fait foi.

Les envois par Internet recevront un accusé de réception.

Chaque jour de retard entraînera une pénalisation de 50 points.

REMISE DES PRIX :

La remise des prix pour les AT's France et DOM-TOM aura lieu lors de l'assemblée générale France suivante.

PENALISATIONS :

· 10 points par contacts dont les données seront erronées (en particulier les progressifs).

· Disqualification pour une pénalisation supérieure à 200 points et au nombre de contacts effectués.

Les autres manquements au présent règlement pourront également entraîner une pénalisation ou une disqualification. Les pénalisations seront appliquées avant la multiplication du score par le nombre de départements..

RECOMPENSES (AT's France et DOM-TOM):

· En mono-opérateur (France et corse), une coupe par tranche de dix logs reçus, une coupe pour la première YL.

· En mono-opérateur (DOM-TOM), une coupe pour le vainqueur

· En multi-opérateurs, chaque membre du premier team classé recevra une coupe.

Pour les AT' s étrangers et non-AT 's:

Seront récompensés lors du meeting d'Asti suivant le contest :

- Le(s) premier(s) AT(s) (une coupe par tranche de 10 logs reçus).

Leur score sera calculé de la manière suivante : 1 point par contact. Une pénalisation de 1 point par contact dont les données seront erronées (en particulier les progressifs) sera également appliquée.

CONTEST MANAGER:

S'adresser directement au manager à **14AT012 Patrick** courriel : 14at012@alfatango-fr.org

Pour tout renseignement complémentaire (merci de bien lire au préalable le présent règlement).

L'envoi des logs par courrier sera fait à :

14AT683 Maryleine

B.P.09

27450 St Georges du Vièvre

L'envoi des logs par Internet sera fait à

maryleine@wanadoo.fr ou à 14at683@alfatango-fr.org

Le présent règlement est la référence en ce qui concerne le contest AT France. Toutefois, si plusieurs interprétations se révélaient possibles, c'est celle du manager qui serait finale. C'est également sa décision qui serait finale pour tout point non traité par le présent règlement.

BON DX et BONNE CHANCE à TOUS !

Le HQ France.